



Prêt tempérament et assurance du prêt

Par **Depireux**, le **16/05/2009** à **17:07**

Bonjour,
Ce 13 mai je signe un contrat de prêt à tempérament à Gembloux en Belgique. Le lendemain, après relecture, je trouve que les primes d'assurances conclues simultanément dans cette même agence bancaire sont très, trop élevées.
Montant du prêt 30295,08 EUR,
Coût total du prêt 16534,35 EUR donc montant total des paiements 46829,43 EUR soit 83 mensualités de 564,21 EUR.
Les primes se répartissent comme suit:
Pour moi -Prime unique décès 2985,15 EUR+ Prime incapacité de travail 3882,85 EUR +forfait 10 EUR+Taxes 75,66 EUR = prime totale 6953,66 EUR et pour mon épouse Prime décès 1053,97 EUR+Prime maladie grave 1589,60 EUR+forfait 10 EUR + TAXES 29,19 EUR = prime totale 2682,76 EUR.
Donc 9636,42 EUR d'assurance pour un emprunt de de 30295,08 EUR
Je trouve cela très cher et me demande s'il n'y a pas là une escroquerie? Si tel est le cas, je déposerai plainte mais auparavant je vais renoncer au contrat d'assurance par lettre recommandée. Ai-je 30 ou 7 jours ouvrables pour annuler cette assurance? Où m'adresser et comment si vous pensez qu'il y a bien escroquerie?
Merci pour vos conseils